31 mars 2011

Devenez Ville Internet 2012 !

L'association Villes Internet remet depuis 1999 le **Label Ville Internet** aux collectivités qui inscrivent une politique Internet et numérique dans leur mission de service public. Ce Label permet à la collectivité locale d'évaluer, de montrer et de faire reconnaître la mise en œuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de tous les habitants.

Depuis 1999, ce sont 774 villes et villages français qui ont été **labellisés Ville Internet**, récompensés de @ à @@@@@, et qui affichent cette distinction sur les panneaux d'entrée de leur ville, sur leur site internet et dans leurs magazines municipaux, tout en bénéficiant de quelque 700 retombées presse locales et nationales qui entourent l'opération.

Ouverte à toutes les villes et villages sans distinction de taille, le **Label national Ville Internet 2012** est lancé depuis le 18 mars 2011, avec le soutien de la Délégation aux Usages Internet, du Comité Interministériel des Villes, du Ministère de l'Education nationale, et avec le partenariat de l'Association des Maires de France, l'Association des Maires des Grandes Villes de France, la Fédération des Maires des Villes Moyennes, l'Association des Maires des Petites Villes de France et l'Association des Maires Ruraux.

COMMENT PARTICIPER ?

1 - **Inscrivez** gratuitement votre collectivité sur la plateforme Villes Internet si ce n'est pas déjà fait. Vous obtiendrez ainsi votre identifiant et mot de passe.

2 - **Partagez** vos initiatives d'usages d'Internet public et citoyen sur la plateforme Villes Internet. Vous pourrez par la suite les sélectionner dans le questionnaire du Label.

3 - **Accédez** au questionnaire dans la rubrique "Le Label" du site, en indiquant vos identifiant et mot de passe.

4 - **Réglez** les frais de dossier de participation au Label.
(gratuit pour les villes adhérentes de l'association)

PARTENAIRES FONDATEURS **ASSOCIATIONS D'ELUS**

UN QUESTIONNAIRE A REMPLIR EN LIGNE

Durant la période de consultation (du 18 mars au 15 septembre 2011), les collectivités participantes ont accès à un questionnaire en ligne qui permet de décrire l'ensemble de leur politique Internet et numérique. Ce questionnaire est divisé en 6 grands thèmes.

Pour chaque thème, les collectivités participantes sélectionnent des usages définis par le Comité d'Orientation du Label et illustrent leur déclaration par des commentaires, sélection d'initiatives et liens.

Jusqu'à la clôture le 15 septembre 2011, il est possible de revenir à tout moment sur les champs du questionnaire pour corriger ou compléter ses réponses. La demande en cours pourra être poursuivie plus tard - depuis un autre poste le cas échéant - dès lors que le référent de la collectivité s'est auparavant identifié sur le site Villes Internet.

LES GRANDES ETAPES DU LABEL

18 mars 2011 : mise en ligne du dispositif de consultation.
15 septembre 2011 : clôture du dispositif, début du dépouillement et de l'analyse qualitative.
Octobre à novembre 2011 : étude des candidatures.
Novembre 2011 : réunion du Jury (chercheurs, experts, représentants des partenaires, reconnus pour leur expertise du secteur de l'Internet local et citoyen et des politiques publiques TIC).
Janvier 2012 : remise officielle des Labels Ville Internet.

LES BENEFICES DU LABEL

Les collectivités locales qui participent au Label Ville Internet bénéficient :

1 - D'une **auto-évaluation** de leur politique Internet : le questionnaire permet de mesurer le niveau de développement d'une politique Internet globale, à l'échelle de la collectivité.

2 - D'un véritable **outil de reconnaissance** pour l'engagement de l'élu et le travail de l'équipe municipale.

3 - D'une **comparaison** avec les autres collectivités, en s'inscrivant dans un panorama national.

4 - D'une **visibilité** de la politique numérique auprès de leurs citoyens, par l'affichage des panneaux aux entrées de ville, sur le site internet dans le magazine municipal, et par les articles dans la presse nationale et locale.

5 - D'un **outil pour l'attractivité** du territoire.

FRAIS DE DOSSIER - POUR LES VILLES NON MEMBRES

Pour assurer l'organisation, la gestion et la communication afférente à la participation de chaque ville, des frais de dossier sont versés par les collectivités **participantes qui ne sont pas membres de l'association**. Les frais de dossier sont offerts aux villes membres (frais d'adhésion annuelle : 0,04 € par habitant avec un plancher de 100 € et un plafond de 4 000 €).

FRAIS DE DOSSIER LABEL 2012 *(villes non adhérentes)*	
Moins de 3 000 habitants	80 €
De 3 000 à 9 999 habitants	150 €
De 10 000 à 49 999 habitants	200 €
De 50 000 à 199 999 habitants	250 €
Plus de 200 000 habitants	300 €
Grille tarifaire validée par l'Assemblée Générale de l'association du 24/11/2008	

Date limite du paiement des frais de dossier : **15 septembre 2011**
Pour les intercommunalités, nous contacter.

COMITE D'ORIENTATION ET JURY, GARANTS DU NIVEAU DU LABEL

Le Comité d'Orientation a été mis en place pour être un lieu de veille en amont du Jury. Sa mission est de faire évoluer la méthodologie, la grille d'évaluation et la communication du Label Ville Internet. Il débat chaque année des évolutions à apporter au questionnaire et en précise les critères. Il est composé de membres du Jury du Label, de spécialistes d'internet et de la citoyenneté et de représentants des Villes Internet labellisées l'année précédente.

Le Jury est constitué de personnalités travaillant sur des problématiques touchant à la diffusion sociale des TIC, Internet en particulier. Ces personnalités sont issues de différents secteurs d'activité, l'enseignement et la recherche, des professionnels des médias, des représentants des Ministères et des entreprises publiques, des associations du monde d'internet, des acteurs économiques. Aucun représentant du monde des collectivités locales ne figure dans le Jury.

LES PANNEAUX VILLE INTERNET

Les villes et villages primés sont invités à apposer en entrée de ville le panneau « Ville Internet » ou « Village Internet » indiquant l'année et le nombre d'arobases.

CONTACT LABEL

Pour tout demande d'information concernant la demande de labellisation ou si vous rencontrez des soucis dans le remplissage du questionnaire, contacter :

Géraud Baritou
01 47 68 53 76 - label@villes-internet.net
Villes Internet, 9 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine